

## DECLARATION DE CONFORMITE CE

Nous, **ANJOS - 01230 TORCIEU**

Attestons par la présente déclaration que les produits ci-dessous :

Dénomination	Destination
<b>ALIZÉ HYGRO TEMPO élec (230 V)</b>	<b>Cuisine</b>
<b>ALIZÉ HYGRO TEMPO 12 V</b>	
<b>ALIZÉ HYGRO TEMPO à piles (3V)</b>	
<b>ALIZÉ HYGRO VISION 230 V</b>	<b>Salle de bains avec WC commun</b>
<b>ALIZÉ HYGRO VISION 12V</b>	
<b>ALIZÉ HYGRO VISION à piles (3V)</b>	
<b>ALIZÉ TEMPO élec 230 V</b>	<b>WC</b>
<b>ALIZÉ VISION 230 V</b>	
<b>ALIZÉ VISION 12 V</b>	
<b>ALIZÉ VISION à piles (3V)</b>	

Sont conformes aux exigences essentielles des directives de la communauté européenne suivantes :

- Directive 2006/42/CE du 17 mai 2006, dite directive « machines » ;
- Directive 2014/35/UE du 26 février 2014, dite directive basse tension ;
- Directive 2014/30/UE du 26 février 2014, dite directive CEM « compatibilité électromagnétique ».

Et respectent les normes harmonisées suivantes :

- NF EN 55014-1 : Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues –Partie 1 : émission
- NF EN 55014-2 : Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues –Partie 2 : immunité.
- NF EN 60335-1 : Appareils électrodomestiques et analogues

Fait à TORCIEU, le 28 février 2018

**Hervé PRIGENT**  
Responsable Bureau d'études

